

ENQUETES ET REPORTAGES

magazine.union@sonapresse.com

IAI : la descente aux enfers !

FINANCEMENT en dents de scie, multiplication des mouvements d'humeur des enseignants réclamant plusieurs mois de salaires impayés, infrastructures vieillissantes, accumulation de plusieurs promotions d'étudiants, application des conclusions des travaux de la commission interministérielle sur la refondation toujours attendue. Autant de maux qui paralysent le fonctionnement de l'Institut africain d'informatique (IAI).

Charly NYAMANGOY BOTOUNOU
Libreville/Gabon

ROGER Noussi est responsable du département génie logiciel à l'Institut africain d'informatique (IAI) depuis plusieurs années. Délégué enseignant, il ne fait pas dans la langue de bois pour décrire la situation qui prévaut au sein de cet établissement inter-États. "Les bâtiments sont à l'image de la vie du personnel", lâche-t-il d'entrée. Tant le centre d'excellence technologique et outil de collaboration régionale dont il avait été crédité à sa création en janvier 1971, semble avoir complètement perdu de son prestige. "L'institut traverse depuis deux décennies une profonde crise qui ne lui permet pas de jouer son rôle de façon appropriée. Cette crise a pris une ampleur explosive en 2018 conduisant à une interruption de toute activité pédagogique pendant 16 mois", explique notre interlocuteur. Derrière cette image hideuse des bâtiments, se cache en réalité un personnel plongé dans la précarité, parce que privé de salaires. "Entre juillet 2020 et juin 2021, les enseignants ont interpellé la direction et le président du Conseil d'administration une dizaine de fois sans résultats probants. Ils ont plaidé en vain pour rappeler leur calvaire lié aux mauvaises conditions de travail et d'existence", témoigne un autre enseignant. Ce statu quo a donc

conduit à l'enlisement de la crise à l'IAI, par le cumul des arriérés de salaires des enseignants permanents. Roger Noussi fait état de 20 mois. C'est pourquoi, "après avoir déposé un préavis de grève le 14 juin, les enseignants permanents sont entrés effectivement en grève le 30 juin 2021". D'autres revendications sont énumérées ici, en plus de la question des salaires impayés :

"De plus, le Conseil d'administration de novembre 2019 avait prescrit des actions en vue de la refondation et restructuration de l'IAI. Malheureusement, il ne s'est rien passé dans ce sens depuis janvier 2020", déplore le délégué enseignant.

et depuis que je suis là, les salaires des enseignants sont versés chaque fin de mois. C'est vrai qu'il y a des retards, il m'est arrivé d'avoir trois mois de retard. Mais

application transparente du protocole d'accord signé avec la direction, obtention d'une date d'organisation du Conseil d'administration, etc. Interrogé sur les 20 mois d'arriérés de salaires, le coordonnateur du comité ad hoc, Clément Achile Ekomy dit ne pas en assumer la responsabilité. "J'ai pris mes fonctions en novembre 2019



Des bâtiments vieillissants qui témoignent du peu d'intérêt désormais accordé à l'IAI.

quand l'argent arrive, je règle aussitôt. Avec moi, il n'y a que le mois de juin 2021 pour lequel les salaires de l'ensemble du personnel de l'IAI n'ont pas encore été versés. Donc l'actuelle équipe ne leur doit pas 20 mois de salaires non versés. Et là encore, elle a déjà versé les salaires des quatre derniers mois de l'année 2017, alors qu'elle n'est là que depuis 2019", souligne M. Ekomy. "Dans mon plan de travail, mon équipe et moi avons convenu d'apurer la dette salariale que j'ai trouvée. C'est-à-dire une partie de 2017 qui est déjà payée. Il reste les 12 mois de 2018 et les premiers mois de 2019, avant ma prise de fonctions. Je suis surpris de constater qu'à deux semaines du départ en vacances, les enseignants entrent en grève au prétexte qu'ils ont 20 mois de salaires non versés". Une situation qui paralyse les activités

pédagogiques au sein de l'IAI qui ne cesse plus de multiplier les années académiques inachevées. Aussi, de nombreuses promotions d'étudiants en instance de soutenance ne font-elles que s'accumuler : trois pour le cycle ingénieur (dont deux Gabonais), trois pour le cycle analyste-programmeur et deux en cycle Master. Ces futurs cadres proviennent des six pays-membres qui continuent à y envoyer régulièrement des étudiants : Gabon, Cameroun, Tchad, Niger, Togo, Congo-Brazzaville. Face à cette descente aux enfers de l'institution à vocation internationale, les autorités gabonaises ont décidé par arrêté n° 00387/PM du 13 août 2018, de la création d'une commission interministérielle. Sa mission : examiner la situation de l'institut et proposer des pistes de solutions. "Les recommandations de cette commission auraient

dû servir de base à la rédaction d'un projet d'établissement. Les contacts avaient déjà été pris avec les bailleurs de fonds", explique Roger Noussi. En s'appuyant sur l'expertise de cette commission, les États membres ont réaffirmé leur engagement à la convention portant création de l'IAI lors du Conseil d'administration de janvier 2019. Cet engagement était soumis à la condition que les problèmes de gouvernance soient réglés et que l'institut s'arrime aux normes internationales en matière de formation sur les TIC (technologies de l'information et de la communication). "De plus, le Conseil d'administration de novembre 2019 avait prescrit des actions en vue de la refondation et restructuration de l'IAI. Malheureusement, il ne s'est rien passé dans ce sens depuis janvier 2020", déplore le délégué enseignant.



La volatilité des PCA, un facteur bloquant ?



Photo : BOTOUNOU

La volatilité des PCA nuit au suivi des différents projets.

CNB
Libreville/Gabon

PLACÉ sous la tutelle du ministère gabonais de la Communication et de l'Économie numérique - il est d'ailleurs le président du Conseil d'administration (PCA) -, l'Institut africain d'informatique (IAI) subit le caractère volatile des fonctions ministérielles. Les changements réguliers des ministres à la tête de ce département semblent constituer un facteur bloquant pour l'évolution et le suivi des différents projets visant à la refondation et à la restructuration de cet établissement vieux d'un demi-siècle.

L'IAI a formé à ce jour "environ 6 000 cadres informaticiens de haut niveau. Mais, à cause du turn-over important des prési-

dents du Conseil d'administration entre 2018 et 2019 (cinq au total), il n'a pas été possible de mettre en œuvre et de suivre rigoureusement les actions prévues, telles que la rédaction d'un projet d'établissement ou l'organisation d'une table ronde des bailleurs de fonds", confie un enseignant permanent.

Un point de vue partagé par un groupe d'étudiants en fin de formation, que nos reporters ont croisé dans l'enceinte de l'établissement: "Il faut une certaine stabilité au niveau de la présidence du conseil d'administration. Tant que cela n'est pas fait, aucun suivi des chantiers de la refondation de cet établissement n'est possible. Car, il ne faut pas se voiler la face, au Gabon le principe de la continuité de l'administration n'est jamais respecté".

Quid de la contribution des États membres ?



CNB
Libreville/Gabon

LA première hypothèse avancée est que les 12 États membres (Bénin, Burkina-Faso, Cameroun, RCA, Congo-Brazzaville, RDC, Côte d'Ivoire, Gabon, Niger, Sénégal, Tchad et Togo) auraient retiré leurs contributions financières. Mais celle-ci paraît nuancée. Tant au niveau de l'administration de l'institut, l'on fait état surtout des retards qui sont devenus monnaie courante. "Mais après un moment de retard, ils finissent par envoyer leurs contributions. Et la première chose que nous faisons, c'est de payer la dette liée aux arriérés

de salaires, au détriment de l'investissement", précise Clément Achile Ekomy, le coordonnateur du Comité ad hoc de l'IAI.

Lequel rappelle que "tous les États n'ont pas un même niveau de contribution. C'est en fonction du nombre d'étudiants. Et c'est le Gabon qui a le plus grand nombre d'étudiants. Il faut également retenir que le véritable problème, au niveau du financement de l'IAI, est qu'aucun État n'a inscrit une ligne budgétaire dans leurs budgets annuels". A contrario, les enseignants grévistes, par la voix de leur délégué enseignant, pensent que le problème de financement de

l'IAI "est imputable à la non-application du règlement financier de l'institut et une mauvaise mise en œuvre de la fonction de recouvrement. L'ingénierie financière n'est pas respectée dans la formation des comptables".

"On constate même que certains États, comme la Côte d'Ivoire, le Sénégal et la République centrafricaine, s'abstiennent depuis 2020, d'organiser le concours, sans doute à cause de cette situation et de la non-application des résolutions du Conseil d'administration de novembre 2019", estime M. Noussi.